

ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS329

présenté par

M. Descoeur, M. Bourgeaux, M. Taite, M. Forissier, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Hetzel,
M. Brigand, M. Cinieri, M. Portier et M. Seitlinger

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.